

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 06128

Numéro SIREN : 497 671 735

Nom ou dénomination : 2BP INVESTMENT

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 19963

Agnès BRICARD

Présidente de BPW France

Vice-Présidente de PACTE PME

Présidente d'Honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Expert-comptable Diplômée - Commissaire aux Comptes

Présidente Fondatrice de la Fédération Femmes Administrateurs

2BP INVESTMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 644 000 €
25 Quai Gallieni – 92150 SURESNES
328 215 975 RCS Nanterre

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

11 bis rue d'Edimbourg – 75008 PARIS

Tél 01 44 69 06 06 – Fax 01 44 69 06 90 – Portable 06 61 64 57 00

Email : abcec@wanadoo.fr

Site Internet : www.bricard-lacroix.com – Blog www.agnes-bricard.com

Agnès BRICARD

Présidente de BPW France

Vice-Présidente de PACTE PME

Présidente d'Honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Expert-comptable Diplômée - Commissaire aux Comptes

Présidente Fondatrice de la Fédération Femmes Administrateurs

SAS 2BP INVESTMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2017

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2BP INVESTMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

11 bis rue d'Edimbourg - 75008 PARIS

Tél 01 44 69 06 06 - Fax 01 44 69 06 90 - Portable 06 61 64 57 00

Email : abcec@wanadoo.fr

Site Internet : www.bricard-lacroix.com - Blog www.agnes-bricard.com

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés l'actionnaire

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 15 juin 2018

Le Commissaire aux comptes
Agnès BRICARD



2BP INVESTMENT

Bilan

2BP INVESTMENT

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				du 01/07/2015 au 31/12/2016 (18 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	5 030 835	3 000 000	2 030 835	94,11	3 030 835	96,61
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	5 030 835	3 000 000	2 030 835	94,11	3 030 835	96,61
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 860		1 860	0,09	2 729	0,09
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					4 591	0,15
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	68 052		68 052	3,15	72 967	2,39
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	42 698		42 698	1,98	24 071	0,77
. Autres	12 423		12 423	0,58		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 001		2 001	0,09	2 122	0,07
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	127 034		127 034	5,89	106 480	3,59
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 157 869	3 000 000	2 157 869	100,00	3 137 315	100,00

2BP INVESTMENT

2BP INVESTMENT

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2017		31/12/2016	
	(12 mois)		(18 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 644 000)	1 644 000	75,19	1 644 000	52,46
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	155 999	7,23	155 999	4,97
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	120 000	5,56	120 000	3,82
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-669 143	-21,00	-658 759	-20,59
Résultat de l'exercice	-1 007 741	-45,59	-10 383	-0,32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	243 116	11,27	1 250 857	39,67
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 114 975	51,67	1 174 975	37,45
. Découverts, concours bancaires	66	0,00	96	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	363 079	16,89	357 132	11,38
. Associés	341 624	15,89	247 038	7,67
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 950	1,25	46 388	1,48
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 929	0,78	829	0,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	51 131	2,37	60 000	1,91
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	1 914 753	88,73	1 886 458	60,13
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 157 869	100,00	3 137 315	100,00

Compte de résultat

2BP INVESTMENT

2BP INVESTMENT

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		du 01/07/2015 au 31/12/2016 (18 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	130 500		130 500	100,00	83 930	100,00	74 547	133,23
Chiffres d'Affaires Nets	130 500		130 500	100,00	83 930	100,00	74 547	133,23
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					0	0,00		
Total des produits d'exploitation (I)			130 500	100,00	83 930	100,00	74 547	133,23
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			130 584	100,06	184 417	219,73	7 639	6,21
Impôts, taxes et versements assimilés			1 350	1,03	1 976	2,35	33	2,51
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			235	0,18	0	0,00	235	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			132 169	101,28	186 393	222,08	7 907	6,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 669	-1,27	-102 463	122,07	66 840	97,66
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations					111 264	132,57	-74 176	-100,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)					111 264	132,57	-74 176	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 000 000	766,28			1 000 000	N/S
Intérêts et charges assimilées			6 072	4,65	11 185	13,33	-1 385	-18,56
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			1 006 072	770,94	11 185	13,33	998 615	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 006 072	-770,93	100 080	119,24	-1 072 792	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 007 741	-772,21	-2 383	-2,83	-1 006 152	N/S

2BP INVESTMENT

2BP INVESTMENT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		du 01/07/2015 au 31/12/2016 (18 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII)			8 000	9,53	-5 333	-100,00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-8 000	-9,52	5 333	-100,00	
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII)	130 500	100,00	195 195	232,57	370	0,28	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 138 241	872,22	205 578	244,94	1 001 189	730,52	
RÉSULTAT NET	-1 007 741	-772,21	-10 383	-12,36	-1 000 819	N/S	
Dont Credit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier							

Annexe des comptes annuels

Annexe des comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 18 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 157 869,20 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 007 740,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/05/2018 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations financières :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations nécessaires, compte tenu du pourcentage de détention, des perspectives de rentabilité et des prix du marché.

Les Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement identifiées à la date de clôture.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 030 835

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	5 030 835			5 030 835
TOTAL	5 030 835			5 030 835

Amortissements et provisions d'actif = 3 000 000

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	2 000 000	1 000 000		3 000 000
TOTAL	2 000 000	1 000 000		3 000 000

La dépréciation des titres ADDENDA a été augmentée de 1 000 000€ suite aux tests de dépréciation effectués par la société.

Etat des créances = 125 034

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	125 034	125 034	
TOTAL	125 034	125 034	

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 860

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 860
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	1 860

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 644 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	16 440	100,00	1 644 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	16 440	100,00	1 644 000

Etat des dettes = 1 914 753

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 115 041	205 066	520 000	389 975
Dettes financières diverses	704 703	341 624	363 079	
Fournisseurs	26 950	26 950		
Dettes fiscales & sociales	16 929	16 929		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	51 131	51 131		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 914 753	641 699	883 079	389 975

Charges à payer par postes du bilan = 19 366

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	66
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	19 300
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	19 366

Annexe des comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 130 500**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	130 000	99,62 %
Produits des activités annexes	500	0,38 %
TOTAL	130 500	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe des comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 000
TOTAL	5 000

Intégration fiscale

Option du groupe à l'intégration fiscale à compter du 01/07/2007

Engagements hors-bilan

Nantissement de 12 000 actions 2BP INVESTMENT détenues par les sociétés BAYOUT HOLDING, POMPANON HOLDING et IMAJ au profit du CREDIT LYONNAIS en garantie d'un prêt bancaire contracté par la société 2BP INVESTMENT d'un montant initial de 2 500 000 €.

Nantissement de 200 actions ADDENDA par la société 2BP INVESTMENT au profit de la CAISSE D'EPARGNE en garantie d'un prêt bancaire contracté par la société 2BP INVESTMENT d'un montant initial de 740 125,16 €.

Informations concernant les entreprises liées

La société n'a pas conclu avec des parties liées des transactions telles que définies dans le Règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Autres informations complémentaires

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture.

Annexe des comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 860

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr(418100)	1 860
TOTAL	1 860

Charges à payer = 19 366

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Agios à payer(518600)	66
TOTAL	66

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	19 300
TOTAL	19 300

Annexe des comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SAS ADDENDA	133 350	618 436	100	5 030 835	2 030 835			2 873 025	2 380	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

2 BP INVESTMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 644 000 euros
Siège social : 25, quai Galliéni - 92150 - SURESNES
Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 497 671 735

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 29 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, connaissance prise du rapport du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ; lesdits comptes se soldant par une perte nette comptable 1 007 741 euros.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale des associés constate également l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

o O o

Vote OUI : 8740 droits de vote soit 53,16 %

Vote NON: 4000 soit 24,33 %

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 1 007 741 euros, au compte Report à nouveau.

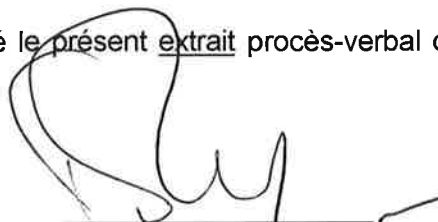
o O o

Vote OUI : 8740 droits de vote soit 53,16 %

Vote Abstention : 4000 soit 24,33 %

Cette résolution est adoptée à la majorité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent extrait procès-verbal qui a été signé par le Président.



POMPANON Holding
Associée et Président
par M. Frédéric POMPANON